



Calendrier de la campagne fiscale 2016 : déclarations des revenus 2015 et ISF 2016

Les dates limites de déclaration d'impôt sur le revenu varient en fonction du département de résidence du contribuable, cette année elles s'étaleront du 18 mai au 7 juin 2016.

La date de déclaration d'ISF varie en fonction du montant d'actif net imposable.

IMPOT SUR LE REVENU ET PATRIMOINE NET TAXABLE A L'ISF COMPRIS ENTRE 1,3 ET 2,57 MILLIONS D'EUROS :

- Déclaration papier : la date limite de dépôt est fixée au **mercredi 18 mai**
- Déclaration en ligne : le service ouvrira le mercredi 13 avril 2016, la date limite de déclaration est fixée selon la zone de résidence du contribuable :
 - Départements 01 à 19 (zone 1) : **Mardi 24 mai 2016** à minuit
 - Départements 20 à 49 (zone 2) : **Mardi 31 mai 2016** à minuit
 - Départements 50 à 974/976 et non-résidents (zone 3) : **Mardi 7 juin 2016** à minuit

PATRIMOINE NET TAXABLE A L'ISF SUPERIEUR A 2,57 MILLIONS D'EUROS :

la date limite de dépôt de votre déclaration (formulaire Cerfa n° 2725) et de son paiement est fixée au **mercredi 15 juin 2016**.

NOUVEAUTES 2016 :

Les contribuables bénéficiant d'un accès internet et dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000€ devront **déclarer leurs revenus en ligne dès 2016**.

Ce seuil sera progressivement abaissé pour inclure tous les contribuables en 2019.

Une amende de 15€ par déclaration ou annexe (papier) sera appliquée à compter de la deuxième année au cours de laquelle un manquement est constaté.

À compter du 1^{er} avril 2016, les sociétés immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés ont la possibilité d'effectuer leur déclaration de résultats (n° 2072-S) **en ligne**, à partir de leur espace professionnel.

Cette nouvelle offre de service est ouverte aux sociétés immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés :

- qui déposent une déclaration n° 2072-S ;
- qui détiennent au plus 5 immeubles ;
- qui ont au plus 10 associés ;
- et dont les parts sont détenues en pleine propriété par les associés.

Source : Direction générale des finances publiques.

Avertissement

Cette présentation a une valeur purement informative et ne constitue ni une offre contractuelle de services ou de produits, ni un conseil en investissement, ni une consultation. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution notamment compte tenu de la réglementation en vigueur. Elles ne sauraient cependant entraîner la responsabilité de COGEFI.